

COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉF/N°:001/CA/RENADE/CONAKRY 2026

Affaire Addax Energy : *Le RENADE exige la suspension de ce contrat et la reddition de comptes*

Conakry, le 21 février 2026 : Le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE) dénonce avec la plus grande fermeté la prolongation du contrat irrégulier de Addax and Oryx Group en Guinée, un scandale qui illustre à nouveau la corruption et le favoritisme qui gangrènent notre pays. Comment peut-on expliquer que ce contrat, qui devait être soumis à un appel d'offres transparent, ait été prolongé pour une période de six mois sans aucune concurrence, au bénéfice d'un trader suisse déjà impliqué dans des affaires de corruption et de carburant toxique ?

Le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE) considère cette prolongation unilatérale de contrat comme un affront à la transparence et à la bonne gouvernance. Elle est d'autant plus scandaleuse que le contrat initial avait été attribué à Sahara Group en 2022 après un appel d'offres, avant de ne pas être renouvelé en 2024 pour des soupçons de corruption. Le fait que Addax and Oryx Group, qui avait été mis sur la touche en 2022, ait pu récupérer le contrat sans appel d'offres est un exemple flagrant de favoritisme, de prise illégale d'intérêt et de biens mal acquis.

Le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE) exige la suspension de ce contrat et la reddition de comptes au Gouvernement sur les circonstances de cette prolongation irrégulière et sur les faits de corruption et de blanchiment de capitaux qui l'entourent. Nous demandons la démission de Dr. Lancinet Condé, Directeur général de la Société Nationale des Pétroles (SONAP) et tous les acteurs impliqués dans cette affaire.

Le Président du Conseil d'administration



ALSENY FARINTA CAMARA
ALSENYFARINTA@GMAIL.COM